

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE LUNDI 28 MAI 2012**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le lundi 28 mai 2012 à 20:20 heures. La mairesse Francine Asselin-Bélisle et les conseillers, Luc Bélisle, Monique Marcheterre, Marcel Dubé, Jean Lamontagne, Yves Germain et Jérôme St-Louis.

Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle. Aussi présent monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

2012-05-15

### **CONVOCAION SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle  
Appuyé par le conseiller Jean Lamontagne  
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter la convocation d'une séance extraordinaire pour ce lundi 28 mai 2012 à 20 :20.

Adoptée

2012-05-16

### **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2011**

Il est proposé par le conseiller Yves Germain  
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis  
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter pour dépôt les États financiers préparés et déposés par la firme Guilbault Mayer Millaire Richer inc., représentée par Monsieur Sylvain Guilbault. Le résultat représente un déficit d'opération de 740.00\$.

Adoptée

2012-05-17

### **NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR-AUDITEUR POUR L'ANNÉE 2012**

Il est proposé par la conseillère Monique Marcheterre  
Appuyé par le conseiller Marcel Dubé  
Et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité nomme Monsieur Sylvain Guilbault de la firme Guilbault Mayer Millaire Richer inc., vérificateur-auditeur pour l'exercice financier 2012.

Adoptée

2012-05-18

### **NOMINATION COORDINATRICE BIBLIOTHÈQUE**

Considérant que la municipalité a procédé à un envoi postal supplémentaire pour l'offre d'emploi de coordinatrice de la bibliothèque municipale.

Considérant que la municipalité a reçu qu'une candidature celle de Madame Raymonde Painchaud.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle  
Appuyé par la conseillère Monique Marcheterre  
Et résolu à l'unanimité :

D'accorder le poste de coordinatrice de la bibliothèque de Lac-Saguay à Madame Raymonde Painchaud et ce à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012. La convention collective en vigueur s'appliquera.

Adoptée

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

La mairesse propose :

Que la séance du conseil soit terminer et levée. Il est 20.40 h.

\_\_\_\_\_  
Francine Asselin-Bélisle, mairesse

\_\_\_\_\_  
Richard Gagnon, dir.-général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Francine Asselin-Bélisle, mairesse